

La Fiche d'Arrêt

La fiche d'arrêt est un exercice nouveau, la plupart d'entre vous n'ayant pas pratiqué cet exercice auparavant. Il est donc très important de faire un point de méthodologie pour mieux comprendre et réussir cette épreuve.

Afin de vous aider dans votre parcours l'Université de Rouen met en place des créneaux de tutorats, entièrement gratuits pour les étudiants. N'hésitez donc pas à en profiter, que ce soit pour poser des questions sur la méthodologie ou le contenu des cours, ces séances, se déroulent dans des salles ouvertes lors de certains créneaux (pour plus de renseignements référez-vous à vos panneaux d'affichages respectifs), sont réalisés par des étudiants de M2. Ce ne sont pas des cours faits par des professeurs mais de l'aide faite par des étudiants ayant brillamment réussi leurs études. Vous pouvez y rester 5 minutes, une heure ou toute l'après-midi, c'est à vous de décider en fonction de vos envies, de vos besoins et de vos disponibilités ! Le tutorat est une chance, profitez-en !

La rédaction d'une fiche d'arrêt (F.A) est un l'exercice typique demandé en première année de licence de Droit. C'est une nouveauté pour beaucoup d'entre vous. Cet exercice exige de maîtriser parfaitement le vocabulaire juridique, il faut donc bien sûr connaître le cours magistral (C.M). Ce n'est pas en soi une épreuve difficile, mais elle peut être déstabilisante en raison de sa nouveauté. C'est un exercice que vous retrouverez tout au long de votre enseignement juridique, mais très vite il deviendra un réflexe et vous prendra de moins en moins de temps.

La lecture du sujet est primordiale, comme pour toutes les épreuves. Il ne faut pas hésiter à lire plusieurs fois l'arrêt avant de se lancer dans la rédaction. Une mauvaise compréhension des termes serait regrettable car le reste de votre devoir en dépend.

Quelques conseils généraux :

- Avant tout regardez bien quelle juridiction a rendu la décision présentée. Ne confondez pas un jugement de Tribunal d'instance, un arrêt de cour d'appel ou un arrêt de cassation.
- Apprenez les termes juridiques et leur utilisation. Ne vous trompez pas.
- Vos professeurs ne vous donneront pas des arrêts totalement inconnus. Beaucoup choisissent de vous faire composer sur un arrêt étudié lors d'une séance de travaux dirigés (T.D) ou sur une décision similaire. Il est possible, même si c'est extrêmement rare, que vous ayez à réaliser une F.A.

Etape 1 : La formation, la date et le thème de l'arrêt.

On cherche ici à savoir :

- Quelle est la juridiction qui a rendu l'arrêt ? Ici nous raisonnerons sur l'hypothèse la plus répandu : Un arrêt de la Cour de cassation (C.cass).
- Quand l'a-t-elle fait ?
- Quel est le sujet dont traite l'arrêt ?

Par exemple vous pouvez dire : "L'arrêt rendu par la chambre commerciale de la C.cass le 10 décembre 2009 semble modifier le régime de la charges de la preuve."

Etape 2: La sélection des faits pertinents et leur qualification juridique.

Il s'agit de ne retenir que les faits ayant une influence sur le litige présenté et employer la terminologie juridique adéquate. Autrement dit, vous devez :

- Retenir chronologiquement ce qui est utile dans l'arrêt et seulement ce qui est utile. Par exemple il n'y a pas grand intérêt à rapporter le fait que Mme. X ait la main verte, il n'a aucun impact juridique. Vous devez retenir que ce qui est essentiel.
- Désigner les litigants (c'est-à-dire les parties au litige) et bannir les M.X ou Mme X. Vous devez qualifier juridiquement les faits, parlez par de débiteur/créancier, de bailleur/locataire, d'acheteur/vendeur, demandeur/défendeur, etc.... en fonction de l'arrêt. Par exemple "Dans l'affaire soumise aux juges de la C.cass, les faits étaient les suivants: un locataire a refusé de payer le loyer à son bailleur.

Etape 3 : Expliquer la procédure.

Vous allez ici chercher à savoir :

- Quel était l'objet de cette première demande ?

Pourquoi il y a eu une assignation en justice ?

Quelle a été la décision prise par la juridiction de première instance qui a fait appel et sur quels fondements quelle a été la décision de la Cour d'appel (C.A): infirmation ou confirmation de la décision antérieure ?.

Attention : S'il n'y a rien de dit sur ce qui s'est passé en première instance n'inventez rien. Évitez les spéculations et tenez-vous en seulement à ce qui est dit dans l'arrêt.

Etape 3.a : Donner les prétentions des parties (arrêt de rejet).

En d'autres termes, il s'agit **d'indiquer les arguments et revendications de chacune des parties**, en commençant par ceux développés *par le demandeur* avant d'exposer ceux du *défendeur*, (si vous en disposez dans la fiche, encore une fois n'inventez rien).

En première instance, les prétentions des parties sont *la demande* et *la défense initiale*.

En appel, ce sont les *prétentions et arguments de l'appelant* (celui qui interjette appel) et de *l'intimé* (son opposant).

Dans les arrêts de la C.cass, les arguments du défendeur ne sont pas toujours donnés.

C'est pourquoi en générale, les deux positions adverses sont : La décision prise par l'arrêt attaqué (C.A ou Première instance). L'argumentation du pourvoi, c'est-à-dire les moyens de cassation invoqués (les éléments de droit que le demandeur invoque devant la C.cass pour qu'elle annule l'arrêt).

Etape 3.b : Donner les moyens du pourvoi (Arrêt de cassation).

En d'autres termes, il s'agit d'indiquer les *fondements juridiques* des arguments et revendications de chacune des parties, en commençant par ceux développés par le demandeur avant d'exposer ceux du défendeur. Par exemple : "*Le locataire se base sur l'article X du C.civ pour contester...*"

Etape 3.c : La question de droit.

La question de droit est la question à laquelle va devoir répondre la C.cass ou la C.A. Cette question doit être posée en termes juridiques et abstraits. C'est-à-dire sans référence à l'affaire (Ne mentionnez pas le nom des parties par exemple), traitez le sujet présenté dans l'arrêt comme un

problème général. Elle doit être transposable dans des cas similaires. Par exemple, vous pouvez dire : "La question était de savoir si..." Si jamais vous êtes vraiment en panne sèche, essayez de reformuler la solution de la C.cass sous forme de question. Évitez les questions sous forme affirmative, autrement dit, sans point d'interrogation.

Etape 4 : Donner la solution de la C.cass.

Il s'agit ici de reprendre la solution des juges du droit. Il vaut mieux faire un peu de paraphrase plutôt que de risquer une mauvaise interprétation de la décision de la C.cass. C'est tout simplement la réponse donnée par la Cour au problème de droit ainsi que ses motifs. Il faudra préciser si la Cour rejette le pourvoi (et adopte la solution de l'arrêt attaqué) ou bien si elle casse l'arrêt, de manière totale ou partielle, avec ou sans renvoi devant une C.A (et adopte donc plus ou moins la position du pourvoi).

En vous souhaitant la meilleure réussite possible à vos examens !